



## **JR03-03-0809 : Mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**

Lancé décembre 2003. Mise à jour septembre 2009.



Équipe du projet

### États-Unis

---

Mary Frances Lowe  
Deborah McCall  
Kristen Hendricks

### Canada

---

Lars Juergensen  
Brenda Linke

### Mexique

---

Rocío Alatorre

### But

Échanger des renseignements entre les pays concernant les enjeux sur la mise en œuvre, les mécanismes et le calendrier du SGH afin d'arriver à un processus harmonisé entre les pays membres de l'ALENA et mettre en œuvre les sections liées aux pesticides du SGH de façon coordonnée.

### Description du projet / Procédure

Élaborer un système pour le partage et l'échange de renseignements concernant les activités de mise en œuvre et de sensibilisation du SGH engagées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), la United States Environmental Protection Agency (EPA) et la Comisión Intersecretarial para el Control del Proceso y Uso de Plaguicidas, Fertilizantes y Sustancias Tóxicas (CICOPLAFEST). Ces échanges feront la promotion des démarches harmonisées au SGH.

Les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre du SGH qui sont identifiés et abordés dans un pays seront partagés avec les autres pays membres de l'ALENA dans le but d'atteindre une vision commune.

On discutera des calendriers de mise en œuvre au sein de chaque pays dans le but de les harmoniser.

### Contexte / Raison d'être

Le SGH a été adopté par consensus en juillet 2003 par le Conseil économique et social des Nations Unies et est le résultat de plus d'une décennie de négociations tripartites internationales. Les pays membres de l'ALENA ont participé à l'élaboration du SGH depuis le début du processus de négociation et se sont joints au consensus.



Le Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique ont fixé l'objectif de mettre en œuvre le SGH en 2008. (À l'heure actuelle, le secteur du transport devance les autres secteurs dans la planification de la mise en œuvre et sa réalisation, mais on s'active en milieu de travail ainsi que dans le secteur des produits chimiques destinés aux consommateurs.)

Lorsque le SGH sera mis en œuvre à l'échelle mondiale, on s'attend à ce qu'il :

- a) améliore la protection de la santé humaine et de l'environnement dans le monde entier;
- b) réduise le besoin d'essais et d'évaluation en double des produits chimiques;
- c) favorise le commerce international.

Ces objectifs seront atteints en faisant la promotion d'une plus grande uniformité dans les exigences réglementaires, en fournissant une vision commune et cohérente de la classification des dangers et en communiquant les renseignements relatifs aux dangers sur les étiquettes et les fiches signalétiques.

Le SGH comprend les éléments suivants :

- a) des critères harmonisés de classification des substances et des mélanges selon leurs dangers sanitaires, environnementaux (aquatiques) et physiques;
- b) certains éléments normalisés de l'étiquette (pictogrammes, mots indicateurs et énoncés de danger pour chaque classe et catégorie de danger) et une orientation concernant les autres renseignements qui devraient être fournis sur les étiquettes (par ex. l'identification du produit et du fournisseur);
- c) format et contenu normalisés pour les fiches signalétiques.

À cause du niveau de commerce entre les pays membres de l'ALENA, il est très important d'adopter une vision harmonisée de mise en œuvre du SGH en Amérique du Nord afin que les pays membres de l'ALENA profitent des avantages de l'harmonisation, y compris d'une protection accrue de la santé humaine et de l'environnement. Une plus grande uniformité des exigences à l'égard des étiquettes de pesticides devrait réduire la confusion des consommateurs et des travailleurs résultant des différents renseignements sur les dangers retrouvés sur des produits semblables dans différents pays.

## **RENSEIGNEMENTS DANS LE WEB**

On peut trouver davantage de renseignements liés au SGH et à des questions sur sa mise en œuvre internationale dans le Web.

1. Texte du SGH et documents internationaux (en anglais seulement) :  
[www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs\\_welcome\\_e.html](http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html)
2. Livre blanc de l'EPA, documents de comparaison, questions et des réponses (en anglais seulement) :



- [www.epa.gov/oppfead1/international/globalharmon.htm](http://www.epa.gov/oppfead1/international/globalharmon.htm)
3. Activités de mise en œuvre canadiennes :  
[www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/intactiv/ghs-sgh/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/intactiv/ghs-sgh/index_f.html)



## Plan de Travail

BUT	ACTIVITÉS	CALENDRIER
Harmoniser le mécanisme et le calendrier de mise en œuvre du SGH parmi les pays membres de l'ALENA	Les parties intéressées membres de l'ALENA continuent d'échanger des renseignements sur le statut du SGH dans leurs secteurs et pays respectifs. Les questions ont été identifiées et on a tenu compte de facteurs et de stratégies de mise en œuvre en s'alignant vers l'élaboration de méthodes communes.	Novembre 2003. Terminé et en cours
	L'ARLA a fourni des renseignements concernant l'atelier sur le SGH qui a eu lieu à Toronto le 15 octobre 2003.	Novembre 2003
	L'EPA a partagé son livre blanc en soulignant sa pensée initiale en matière de mise en œuvre d'un SGH pour les pesticides.	Discussion lors de la réunion du Conseil exécutif de juillet. La période de consultation publique a débuté le 25 août et s'est terminée le 6 décembre 2004.
	L'ARLA a organisé des conférences téléphoniques avec ses intervenants et y a invité des représentants de ses partenaires de l'ALENA à titre d'observateurs.	Mai et juin 2004
	On a organisé des conférences téléphoniques pour examiner les progrès accomplis, discuter des résultats des conférences téléphoniques avec les intervenants et l'ARLA et discuter des commentaires reçus sur le livre blanc de l'EPA.	À l'automne 2004 et à l'hiver 2005
	L'ARLA a publié un document de discussion sur la classification et l'a distribué à ses groupes de travail d'intervenants et à l'EPA.	Avril 2005
	On a présenté une mise à jour du dossier au Conseil exécutif du Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA. On a fait une mise à jour des noms des personnes-ressources pour le Mexique.	Juin 2005
	L'ARLA et l'EPA ont créé un document comparatif afin de résumer les ressemblances et les différences des méthodes du SGH proposées.	Décembre 2005



BUT	ACTIVITÉS	CALENDRIER
	L'EPA prévoit tenir et diriger une réunion publique pour les intervenants d'une journée et demi avec la participation de l'ARLA.	Octobre 2006
	L'EPA et les titulaires lancent un projet d'étiquettes factices qui pourront éventuellement servir d'étiquettes de l'ALENA/SHG.	Projet en cours. L'EPA a fourni à l'ARLA les numéros de produits homologués dans les deux pays. L'ARLA et l'EPA prévoient communiquer et comparer les résultats en termes de classification du SGH et d'éléments de l'étiquette proposés.
Mise en œuvre harmonisée du SGH dans le cadre de l'ALENA		À déterminer.